

COVID 19

Le monde rural étant loin d'être épargné par la pandémie, nous vous demandons de respecter scrupuleusement :

- le confinement
- le port du masque
- les gestes barrières

et toutes les directives sanitaires imposées ou/et recommandées afin de tous nous préserver et de préserver notre entourage le plus vulnérable.

« Cela n'arrive pas qu'aux autres »

Merci de votre implication à tous dans la lutte de ce fléau.

Le 30 octobre 2020



Le maire

COVID 19

AVIS A LA POPULATION


**POUR DES RAISONS DE SECURITE SANITAIRE LA
MAIRIE SERA OUVERTE AU PUBLIC AFIN
D'ASSURER UN SERVICE PUBLIC MINIMUM LE
MARDI MATIN ET LE VENDREDI MATIN DE 9H A
12H. UNE SEULE PERSONNE A LA FOIS.**

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

LE 30 OCTOBRE 2020

LE MAIRE

A blue ink handwritten signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIGNATI' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive scribble that extends across the stamp and slightly above and below it.